

**J.A. 1000 Lausanne 1**  
Hebdomadaire romand  
N° 385 25 novembre 1976  
Quatorzième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:  
**1002 Lausanne, case 2612**  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:  
Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Jean-Daniel Delley  
Danièle Yersin

385

# Domaine public

## La deuxième relance

*Que vous procédiez par interrogation directe ou par analyse, les résultats concordent: la reprise économique est médiocre. 1976 est meilleur que ne le fut 1975, mais 1977 demeure incertain.*

*Les économies américaine et allemande sont en croissance, certes, mais en croissance limitée. La hausse quasi certaine de l'énergie pétrolière provoquera un effet déflationniste dans les pays industriels, obligés de payer plus cher les mêmes biens et qui verront ainsi leur pouvoir d'achat national affaibli. L'équilibre économique européen demeure précaire (Royaume-Uni, Italie, France); la concurrence internationale est toujours exacerbée. Une évidente saturation de biens de consommation s'observe. L'investissement privé demeure stagnant.*

*On peut, inversement, recenser les facteurs sécurisants. La protection sociale, quoique imparfaite, maintient la population active dans le circuit économique en lui garantissant un pouvoir d'achat minimum. Même si le chômage se renforce dans certains pays, la baisse de la natalité va progressivement rendre plus rare la main-d'œuvre et contribuer à une meilleure défense des salariés. Certains secteurs industriels sont promis certainement à de larges développements (informatique, chimie...).*

*Dans cette situation, un facteur se précise: la relance par les pouvoirs publics atteint ses limites. D'une part le poids de l'endettement pèse de manière excessive sur les budgets; d'autre part les besoins d'infrastructure ne peuvent être artificiellement gonflés; enfin si le secteur du génie civil et du bâtiment a été le plus touché, il apparaît aussi qu'il est celui qui a été capable — grâce, il est vrai, à d'importants sacrifices des travailleurs — de se restructurer avec le plus de souplesse (possibilité de limiter le nombre des saisonniers; faibles investissements fixes, pas de fabrique, de chaîne de montage, à l'exception du préfabriqué). Il est significatif d'observer dans cette optique*

*qu'une grande partie des économies budgétaires supplémentaires décidées par le Conseil fédéral, en lieu et place de la retenue sur la quote-part des Cantons, a touché des investissements. Dès lors, la situation suisse est marquée par les risques graves touchant les industries les plus faibles, et notamment l'horlogerie.*

*Là encore les diagnostics concordent. Même si l'horlogerie se tire efficacement de l'actuelle récession, sa restructuration nécessaire et indispensable, ses changements de méthodes de fabrication, provoqueront la disparition de plusieurs milliers de postes de travail. D'où deux impératifs: gagner la bataille horlogère et entreprendre la diversification.*

*L'enjeu est celui de la vitalité de l'ensemble du Jura.*

*Or cette relance-là ne peut venir des budgets publics, asséchés. En revanche, elle est possible sous l'impulsion de la Banque nationale.*

*Certes, il n'appartient pas à la Banque nationale de soutenir directement une entreprise. En revanche elle peut assurer le financement de la recherche, de la diversification, jusqu'à ce que les résultats obtenus puissent être repris, sous conditions (celles liées à l'emploi et à l'implantation géographique) par le secteur privé.*

*On rappellera que la Banque nationale a mis des crédits importants à des taux très bas à la disposition des collectivités publiques en vue de provoquer une relance de la construction. On rappellera encore que la Banque nationale intervient pour corriger, dans la mesure du possible, le cours du franc. Dans ces opérations elle prend le risque de perdre plusieurs dizaines de millions. Ne peut-elle envisager de risquer des sommes équivalentes pour le soutien de toute une région de notre pays? Le risque financier est faible, le risque d'inflation nul.*

*La relance, la deuxième relance, ne peut plus dépendre des budgets publics, déjà largement déficitaires. Elle est liée à une politique de crédit, différenciée, sous l'égide de la Banque nationale.*

## Noces

J'épouse la douleur d'aimer  
J'épouse la croissance  
J'épouse l'eau la mort  
et la fidélité J'épouse  
le fruit du fruit  
et la fleur de la fleur  
J'épouse l'eau du fleuve  
et le fleuve lui-même  
J'épouse les étoiles  
le feu qui les anime  
J'épouse le silence  
caché entre les mots  
J'épouse le fait même  
d'épouser Et je ris  
en sortant de la mer  
comme un cheval ailé  
comme un cheval armé  
de sa chimère noire  
qu'une main d'or  
vient dissiper

Georges Haldas

### A NOS LECTEURS

*La formule des abonnements-cadeaux (75 francs pour renouveler votre abonnement et offrir DP à un(e) ami(e) pour un) semble avoir votre faveur : nombreux ont été ceux d'entre vous qui ont choisi cette possibilité d'augmenter le rayonnement de notre hebdomadaire. Précisons que ces nouveaux abonnés seront mis au bénéfice d'un abonnement de longue durée qui commencera dès début décembre...*

## Les quarante heures : un climat

La comparaison internationale est éloquent : en Europe, seuls l'Espagne (44 heures), le Portugal (45) et la Grèce (48) prévoient, sur le plan légal, des durées de la semaine de travail qui se rapprochent du maximum helvétique tel qu'il est inscrit dans la loi « ad hoc » ; tous nos autres voisins ont admis le principe des quarante heures (pour certains, à l'Est, cette exigence est en passe d'être réalisée dans le cadre d'un plan quinquennal de réduction).

Les postulats théoriques sont trompeurs, pourrait-on objecter : l'essentiel c'est la durée effective du travail... Soit ! Mais il reste que la norme juridique est, en la matière, le signe d'un état d'esprit général face aux revendications légitimes des travailleurs.

A l'évidence, la modification de ce climat social est aussi l'un des enjeux — et non l'un des moindres — de la votation du 5 décembre prochain : pour le prouver, il faudrait mettre en parallèle les conditions faites au long de notre organisation sociale, chapitre par chapitre, aux salariés. La tâche est pour ainsi dire impossible ici. Contentons-nous, comme dans le tableau ci-contre, de comparer les règles (ou les usages) en vigueur dans dix pays occidentaux sur les points essentiels de la retraite, des vacances et du temps de travail : la température des rapports entre le patronat et les travailleurs apparaît alors beaucoup plus clairement ; se révèle également l'étendue des « sacrifices » envisageables sans que l'économie nationale se trouve compromise par les excès d'« avantages sociaux » concédés au plus grand nombre. Chacun fera donc facilement son siège à la lecture de ces chiffres : à cet égard, l'exemple autrichien est spécialement parlant.

Quelques points de repère plus détaillés :

— Comme on le voit, la durée du travail maximum n'est, en RFA, fixée que pour les travailleurs de moins de dix-huit ans ; mais actuellement,

les quarante heures sont effectives pour le 92 % des salariés ; l'an passé, la barre s'est même abaissée à 39,8 du fait du travail à temps partiel. — En Suède, les quarante heures ont été acquises dès le 1er janvier 1973 (48 à 45 en 1958/1960 ; 49,5 en 1969). Aujourd'hui, l'accent est principalement mis par les syndicats sur l'obtention des cinq semaines de congé payé (prévisibles pour 1978). En point de mire : les 30 heures hebdomadaires (mais pas avant 1986).

— En France, les quarante heures ont été inscrites dans les textes légaux dès la période du Front populaire de 1936, mais elles sont restées longtemps lettre morte ; ce n'est que depuis les événements de mai 1968 qu'une tendance réelle aux quarante heures s'est fait jour (le but est atteint notamment dans les branches de la chimie, de l'aéronautique, dans les banques et dans les assurances).

— En Grande-Bretagne, du fait d'une conjoncture économique différente de celle de la Suisse, la revendication se porte aujourd'hui essentiellement sur le maintien du pouvoir d'achat (le puissant syndicat des transports a pourtant publié une proposition tendant à réduire la semaine de travail à 35 heures).

— En Autriche, le pas décisif a été franchi en la matière en 1969 ; à cette époque représentants des travailleurs et organisations patronales s'étaient mis d'accord pour introduire les quarante heures en adoptant une nouvelle convention collective prévoyant une réduction du temps de travail par étapes (1970 : de 45 à 43 ; 1972 : de 43 à 42 ; 1975 : de 42 à 40 heures) ; les partis de gauche avaient ensuite repris les termes de cet accord sous forme d'initiative de telle sorte qu'ils aient force de loi dans le pays tout entier. Selon des sources autrichiennes officielles (« Tages Anzeiger » du 17 novembre), ce ne sont pas moins de 400 000 places de travail qui ont été « sauvées » par ces mesures, alors qu'elles auraient pu être condamnées par le ralentissement de la conjoncture (l'Autriche a connu de 1970 à 1975 la croissance économique la plus forte de son histoire).

# Les acquis des travailleurs dans dix pays européens

Pays	Durée du travail hebdomadaire (max.)	Age de la retraite	Vacances
Autriche	40 heures	Hommes : 65; femmes : 60 (possibilités de retraite anticipée avec 80 % des rentes).	4 semaines (5 semaines après 25 ans de service).
Suède	40 heures	65 (solutions individuelles envisageables plus tôt ou plus tard)	4 semaines; dès 1978 : 5 semaines.
France	40 heures (moyenne effective : 42 heures)	50 à 65 ans (plus ou moins selon les conditions de travail : 60 pour les enseignants, 55 pour les mineurs, par exemple).	4 semaines.
Italie	40 heures (39 pour les professions spécialement astreignantes; même 36 selon les cas)	60 pour les hommes et 55 pour les femmes (retraite anticipée possible).	1 mois.
RDA	43,75 heures (réduction par étapes prévue dans les cinq ans jusqu'à 40 heures). 120 h. supplémentaires par an au maximum	65 pour les hommes et 60 pour les femmes.	18 jours au minimum.
RFA	40 heures pour les jeunes travailleurs (temps de travail effectif en 1975 : 41,2 heures payées et 39,8 effectuées).	65 ans en règle générale (50 pour les mineurs), mais les hommes peuvent être mis à la retraite à 63 ans et les femmes à 60 ans.	pratiquement, de 4 à 5 semaines.
Grande-Bretagne	durée fixée par les contrats collectifs (pas de réglementation légale); moyenne d'avril 1976 : 40,6 heures pour les travailleurs manuels et 39 pour les employés.	65 pour les hommes et 60 pour les femmes.	selon les contrats collectifs (45 % des travailleurs : 3 à 4 semaines; 28 % plus de 4 semaines).
Etats-Unis	40 heures (plus pour certaines catégories de travailleurs).	65 pour les hommes et 62 pour les femmes.	2 à 5 semaines (vacances fixées par branche).
URSS	40-41 heures (deux samedis libres par mois; 4 dans l'industrie).	60 pour les hommes et 55 pour les femmes.	14 jours, ou plus selon l'ancienneté et la branche.
Suisse	45 heures, avec des exceptions (temps effectif dans l'industrie : 43 heures).	65 pour les hommes et 62 pour les femmes.	au minimum 2 semaines (apprentis: 3 semaines); les cantons peuvent accorder une 3e semaine (c'est le cas dans 18 cantons).

## Sous le signe du chantage de la droite économique

*On le sait, le consensus politique actuel au sujet de l'introduction de la TVA (votation de juin prochain) est fragile. Certes, les quatre « grands » partis se sont mis d'accord — très difficilement — pour accueillir avec bienveillance le projet gouvernemental, au moins dans la phase parlementaire de la discussion (compromis du 28 octobre). Mais il faut admettre que le climat est au « non » dans une partie importante de la droite helvétique, plus précisément de la droite économique. C'est le chantage de droite maintenant connu : ou le Conseil fédéral donne un coup de frein sérieux à ses projets « réformistes » (révision de l'AVS, assurance-accidents, assurance-chômage), ou ces milieux se font forts de lui couper les vivres en prenant prétexte de l'équilibre des finances fédérales. Ecoutez encore dernièrement les Groupements patronaux vaudois : (...) « Les prévisions*

*officielles montrent que même avec la TVA, les déficits subsisteront; ce n'est pas une perspective propre à susciter l'enthousiasme du contribuable, si bien disposé soit-il; seule la certitude d'une adaptation des dépenses aux recettes justifierait un vote positif en juin 1977 ».*

*L'enjeu politique et social est donc extrêmement important, en particulier pour la gauche, dont la ligne de conduite, centrée jusqu'ici sur un refus de la politique dite des « caisses vidées », ne rend manifestement pas compte de toutes les données du problème.*

*Mais avant de discuter, il faut comprendre ! Nous vous proposons en guise de préambule un petit bilan technique de la TVA. Pourquoi le gouvernement préfère-t-il une transformation radicale de l'Icha à la simple augmentation du taux d'imposition ?*

## Passer d'un impôt de consommation à l'autre

La TVA comme l'Icha, fait partie des impôts dits « de consommation » qui frappent les échanges. Destinés à être supportés par le consommateur, ils reposent sur l'idée que les dépenses faites par une personne sont l'une des mesures possibles de sa capacité économique.

Fixons dès l'abord trois normes qui font d'un impôt de consommation un « bon » impôt, soit le mieux défini possible sur le plan possible !

1. Un « bon » impôt sur la consommation doit frapper si possible toutes les dépenses, quel que soit leur genre, afin que la manière dont une personne dépense ses ressources n'influence pas la charge fiscale qui la frappe. En revanche, les biens de première nécessité doivent être soumis à un impôt plus faible ou même exonérés, car leur achat n'est pas synonyme de richesse.

2. Un « bon » impôt doit également être de perception aisée et simple; il est peu souhaitable, en effet, que les recettes qu'il procure servent principalement à payer l'administration qui le prélève.

De plus, un impôt compliqué encourage la fraude et l'évasion : le commerçant chargé de le retenir préférera camoufler une partie de ses ventes, plutôt que de se débattre dans le dédale de circulaires administratives aux distinctions, peut-être justes, mais trop subtiles pour tout un chacun.

3. Enfin, l'impôt sur la consommation doit être neutre sur le plan de la concurrence : il ne doit pas défavoriser certains types d'entreprises dont il majorerait les prix par rapport à la concurrence; il ne doit pas grever trop lourdement non plus les exportations qui sont soumises, en plus, aux impôts de consommation du pays de leur destination. Les importations doivent être imposées, afin de ne pas jouir d'un privilège par rapport à la production nationale.

### Normes contradictoires

Il est évident que les trois normes énumérées ci-dessus sont un idéal qu'il n'est pas aisé de réaliser. Certaines caractéristiques du « bon » impôt sont

même contradictoires entre elles. Ainsi, un impôt qui frappe les dépenses d'une personne de façon très différenciée, tenant compte de leur luxe plus ou moins grand, est difficile à percevoir et coûte cher à la collectivité. Inversement, un impôt trop sommaire ne correspond plus à la capacité économique de la personne qui le supporte et sera choquant, même s'il est de bon rapport. C'est donc un équilibre entre les avantages et les inconvénients de l'impôt qui doit être recherché. D'un point de vue systématique, les impôts de consommation peuvent revêtir trois formes :

### Impôt à cascades : des distorsions graves

— L'impôt à cascades ou à plusieurs phases frappe toutes les ventes de marchandises à l'intérieur du pays. Une marchandise est donc imposée chaque fois qu'elle change de mains entre la production et la consommation. Cette forme d'imposition est simple et d'un bon rendement, toutefois elle entraîne des distorsions économiques telles qu'elle n'est plus utilisée. D'une part, le prix des marchandises augmente d'un montant supérieur à l'impôt prélevé, de sorte que l'impôt favorise l'inflation. D'autre part, les entreprises intégrées verticalement sont favorisées par rapport aux exploitations artisanales, car les marchandises changent moins souvent de mains et sont donc finalement grevées d'une charge fiscale plus faible.

### Impôt unique : perception plus compliquée

— L'impôt unique ou à une phase consiste à frapper les marchandises lors d'un seul transfert convenablement choisi entre la production et la distribution. La perception de l'impôt est un peu plus compliquée, car il faut définir très précisément les entreprises qui devront payer l'impôt. Ce mode d'imposition est toutefois plus satisfaisant sur le plan économique : les distorsions de concurrence entre entreprises sont atténuées et la hausse des prix est d'autant plus faible que l'impôt est prélevé plus près du consommateur. Notre actuel Icha appartient à cette catégorie d'impôts.

— L'impôt sur la valeur ajoutée combine les deux formes d'imposition précédentes : il est prélevé lors de chaque transfert des marchandises; toutefois, il ne frappe pas la valeur entière du bien, mais seulement la valeur ajoutée au stade d'imposition en question, de sorte que lorsque le bien parvient au consommateur, seule sa valeur finale aura été imposée, mais en plusieurs fois. Cette forme d'imposition n'est pas de perception très aisée, bien qu'il ne soit pas nécessaire de définir les transferts qui sont soumis à l'impôt. Toutefois, elle seule permet à l'Etat de contrôler exactement l'incidence de l'impôt sur la hausse des prix et, abstraction faite des influences psychologiques, le consommateur ne devrait pas subir d'augmentation de prix supérieure à l'impôt.

### Les défauts actuels de l'Icha

L'Icha, qu'on appelle aussi l'impôt des grossistes, parce qu'il est prélevé auprès d'eux, est perçu à l'avant-dernier stade de la production. Il frappe toute livraison de marchandises faite par un grossiste à un non-grossiste (par exemple : à un détaillant, à un consommateur privé), ainsi que toute livraison faite par un grossiste à un autre grossiste, lorsque cette livraison n'est pas une livraison en gros, c'est-à-dire lorsqu'elle ne concerne pas des marchandises destinées à être revendues ou à être employées comme matières premières. Deux taux d'imposition sont prévus : l'un (8,4 %) s'applique aux prix de gros, l'autre (5,6 %) frappe les livraisons de détail.

L'Icha présente actuellement les inconvénients majeurs suivants :

#### Premier inconvénient.

Les deux taux d'imposition reposent sur l'idée que la différence entre le prix de gros et le prix de détail est de 50 % et ils sont fixés de telle sorte que la charge fiscale finalement supportée par le consommateur soit la même.

#### Un exemple :

— achat d'une marchandise par un consommateur privé à un grossiste :  $Fr. 1500 \times 5,6 \% = 84 fr.$

d'Icha. Prix payé par le consommateur : 1584 fr.  
— achat d'une marchandise par un détaillant à un grossiste et revente au consommateur privé :  $Fr. 1000 \times 8,4 \% = 84 \text{ francs d'Icha.}$

Prix payé par le détaillant : 1084 francs. Prix payé par le consommateur :  $1084 fr. + 50 \% = 1626 \text{ francs.}$

On constate, tout d'abord, qu'on ne peut éviter un effet légèrement inflationniste de l'Icha, lorsque la marchandise est revendue par un détaillant qui calcule sa marge sur le prix de revient augmenté de l'Icha. Ensuite, les taux de l'Icha n'aboutissent à une même charge fiscale que si la marge du détaillant est bien de 50 %. Si la marge est différente, certaines entreprises seront favorisées par rapport à d'autres car elles peuvent pratiquer des prix plus bas.

#### Encore un exemple :

Vente à un détaillant et revente au consommateur privé :

Icha :  $Fr. 1000 \times 8,4 \% = 84 \text{ francs.}$

Prix payé par le détaillant : 1084 francs.

Prix payé par le consommateur avec une marge de 70 % calculée sur le prix de revient réel : 1784 francs.

Si le consommateur achète directement à la fabrique, il paiera :  $1000 fr + 70 \% = 1700 fr. + 5,6 \% \text{ d'Icha} = 1795 \text{ francs et } 20 \text{ ct.}$

Conclusion : l'Icha provoque une distorsion de concurrence au détriment du second commerçant.

#### Deuxième inconvénient.

Les livraisons de biens d'une entreprise contribuable (grossiste) à une autre ne sont exonérées que pour autant qu'il s'agisse de marchandises destinées à la revente ou de matières premières, c'est-à-dire de matières consommées au premier usage lors de la fabrication des marchandises qui seront ensuite soumises à l'Icha. Les biens d'investissement et les moyens d'exploitations, comme les immeubles, les machines, l'outillage, etc., ne sont pas exonérées. Aussi, l'Icha prélevé lors de

l'acquisition de biens d'exploitation ou d'investissement par une entreprise se trouve-t-il inclus dans le prix de revient des marchandises qui sont elles aussi soumises à l'Icha. Il se produit un effet cumulatif appelé « taxe occulte ».

Cette taxe occulte a diverses conséquences : les marchandises se trouvent grevées d'une charge fiscale qui ne peut être contrôlée par le fisc et qui peut varier d'un bien à l'autre, sans raison. Ainsi, si la fabrication d'un produit nécessite de gros investissements, la production supportera une charge fiscale globale (taxe occulte + Icha prévu par la loi) supérieure à celle qui grève un bien fabriqué avec des moyens d'exploitation ou des investissements plus faibles.

De plus, il n'est pas possible d'exonérer réellement certaines marchandises. La fameuse liste franche, qui énumère un certain nombre de denrées de première nécessité qui ne doivent pas être soumises à l'Icha, n'est donc pas aussi franche que son nom l'indique : le pain, par exemple, qui est en principe exonéré, n'en est pas moins grevé de l'impôt qui frappe certains moyens nécessaires à sa fabrication.

Les mêmes distorsions se produisent pour les biens destinés à l'exportation. Alors qu'ils devraient être entièrement exonérés, ils supportent une taxe occulte qui les renchérit sur les marchés étrangers où ils sont soumis aux impôts de consommation locaux. Ainsi, même si leur coût de fabrication n'est pas supérieur aux marchandises étrangères, ils seront vendus à un prix plus élevé à l'étranger que la production indigène et les entreprises suisses sont défavorisées du point de vue de la concurrence.

Les défauts de l'Icha étaient insignifiants, tant que les taux d'imposition étaient bas. Avec les taux actuels, et surtout s'ils étaient augmentés, les distorsions deviennent trop importantes et créent des inégalités qui ne sont plus admissibles, ni pour les entreprises dont le jeu de la concurrence se trouve faussé, ni pour le consommateur qui achète des biens à un prix englobant une charge fiscale qui échappe à tout contrôle. (A suivre)

## Tentations de censure

« Antinomie, n. f. (préf. *anti*, et gr. *nomos*, loi). Dr. Contradiction entre deux lois, entre deux dispositions d'une même loi.

— Philos. Système de deux propositions contradictoires; opposition de deux idées, de deux concepts... » (« Grand Larousse encyclopédique »).

Une fois de plus, je dictais à mes élèves cette définition. La discutant avec eux. Me heurtant une fois de plus à mes propres antinomies — propres à ma condition de bourgeois ?

Et par exemple, le problème de la censure.

Ayant vu « L'honneur perdu de Katharina Blum », qui montre une presse « déchaînée », libre de toute censure, ne reculant devant rien pour attirer le lecteur, flatter ses instincts les plus bas; accusant l'héroïne au désespoir et pour finir au crime (et d'autres à l'action violente, au suicide, au geste désespéré, etc.).

Ayant vu par ailleurs « Les Hommes du Président », qui nous montre tout au contraire une presse libre, usant de sa liberté pour redresser; pour faire éclater le scandale, certes, mais cette fois, si j'ose dire, « pour le bon motif ».

### Du « Washington Post » à la « Bild-Zeitung »

Comment faire pour distinguer entre le « Washington Post » et la « Bild-Zeitung » ? (Et mon choix est vite fait, et je distingue très bien — mais mon choix est essentiellement subjectif et fonction de mes options politiques !)

Très partisan de la liberté d'expression; très adversaire de toute censure...

Discutant de la question dans la merveilleuse maison du poète, Pierre Chappuis, à Neuchâtel, en compagnie de Bouvier, Junod, Frochaux et quelques autres bons amis. Me remémorant... Me disant que somme toute je n'étais pas absolument partisan de la liberté de la presse dans le cas de la campagne menée par l'Action française et qui aboutit à l'assassinat de Jaurès ! Et plus près de

nous, de celle menée par *Gringoire* ou *Candide* et qui accula Roger Salengro au suicide. Ou de la liberté d'expression du *Stürmer*, de feu Julius Streicher, que je contribuais à envoyer à la potence, pour la bonne part de responsabilité qu'il eut dans la mort de millions de Juifs, de Tziganes, de Polonais, etc. Ou plus près encore, de celle de cette même « Bild-Zeitung », journal à la dévotion de Strauss, membre du Parti nazi de 1933 à 1945, dont la responsabilité dans la mort d'Ulrike Meinhof, et auparavant dans l'attentat contre Dutschke, et même dans les crimes de la « bande » Bader-Meinhof, n'est sans doute pas à sous-estimer.

### DANS LES KIOSQUES

## De peu un peu

Le dépouillement de la presse reste passionnant, et pas seulement aux rubriques généralement tenues pour importantes. La lecture de la chronique touristique de la « Neue Zürcher Zeitung », par exemple, nous fait découvrir des petites villes suisses où le rédacteur spécialisé va passer des fins de semaines. Récemment (19.11) c'était au tour d'Yverdon « deuxième capitale (Hauptstadt) du Pays de Vaud ». Un autre journal zurichois, le supplément magazine du « Tages-Anzeiger », est parti à la découverte des petites villes pas trop éloignées de la grande ville des bords de la Limmat. Après Muri (Argovie) ce fut Glaris. Le thème est intéressant parce qu'il révèle les richesses culturelles qui sont proches de nous et que très souvent nous ignorons.

### Participation : retour de bâton

— Le petit bonhomme qui met le point final à la plupart des éditions de « Thurgauer AZ » commentait comme suit la fusion des deux principaux quotidiens bâlois (voir aussi ci-contre): « On comprendrait mieux la colère de Reck (Ndlr : rédacteur en chef) contre son éditeur, si les « Basler

Me demandant si dans le cas de la campagne de diffamation et de calomnie lancée par le « Nouvelliste valaisan » contre Maurice Chappaz et Corinna Bille, la liberté de presse me paraît bien la première chose à sauvegarder ! Concluant que *oui*, mais parce que nous sommes en Suisse et que pour le temps présent, les choses n'en sont Dieu merci pas au point qu'il soit souhaitable de censurer la presse, même le « Nouvelliste valaisan » ! ... Les choses n'en sont pas encore au point ! Mais demain ? Souhaitant que demain encore, nous puissions nous payer ce luxe de la liberté d'expression, même pour le « Nouvelliste ».

J. C.

*Nachrichten* » avaient lutté en faveur de la participation ».

A ce sujet toujours, notons que le titre « Basler Zeitung », qui sera le fruit de la fusion, n'est pas très différent de celui qu'avait adopté la « National Zeitung » pour sa diffusion à l'étranger. En effet, pour éviter les confusions, ce journal s'appelle hors des frontières suisses « Basler National Zeitung ». — Nous avons eu l'occasion de suivre quelques éditions de l'édition étrangère de la « Neue Zürcher Zeitung ». Privé d'une bonne partie de sa publicité, le journal est fort maniable et contient toutes les informations importantes, à l'exception des « chats écrasés » zurichois.

### Journaux suisses à l'étranger

— Les prix des journaux étrangers en Suisse intéressent les consommateurs qui estiment les payer trop cher. Notons que la « NZZ » vendue 70 centimes en Suisse coûte 2 francs en France (= 1 franc suisse) alors que la « National Zeitung » (70 centimes en Suisse) y est vendue 1 fr. 60 (= 80 centimes). En Allemagne les deux journaux sont vendus 1 DM (= 1 franc).

— Le supplément hebdomadaire et culturel de la « National Zeitung » ouvre son cahier principal par un travail important (deux pages entières du journal) sur l'opportunité de l'introduction d'une

semaine de quarante heures; Margrit Berger et Remo Meier résument là un séminaire suivi par des étudiants en science économique de l'Université de Bâle; la conclusion est favorable en principe à la réduction envisagée du temps de travail, mais nettement défavorable à l'initiative en jeu le 5 décembre prochain. Pour les amateurs, un extrait de la bibliographie recensée sur le sujet (l'article de la NZ fait le tour — et c'est relativement rare en l'état actuel de la discussion — des principaux arguments imaginables) :

#### Petite bibliographie des 40 heures

— «40 Stunden sind genug!» Zur Initiative der Progressiven Organisationen der Schweiz (Poch), — Message du Conseil fédéral sur l'initiative pour l'introduction de la semaine de quarante heures (26 novembre 1975).

— Eugen Hugentobler, «Arbeitszeitkürzung — ein Politikum», Stimmen zur Staats- und Wirtschaftspolitik Nr. 60, 1976.

— Staffan Linder, «The Harried Leisure Class», New York 1970.

— Werner Meissner, «Ökonomie der Freizeit», Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik, 1971.

## Une marchandise

« Un journal n'est pas une marchandise comme les autres », s'évertuaient à répéter les éditeurs à travers la Suisse entière. A juste titre probablement. Et c'est à partir de cet adage que l'on élaborait patiemment depuis des années et des années un cadre acceptable pour « l'aide à la presse ». La fusion de la « National Zeitung » et des « Basler Nachrichten » vient évidemment remettre en cause ce postulat : les journaux ont été là traités comme des marchandises, et non seulement les journaux, mais aussi les journalistes et le personnel technique indispensable à la parution d'un quotidien (une fusion décidée dans le plus grand secret — des employés mis devant le fait accompli — violation du devoir d'informer

stipulé dans le contrat collectif et dans le statut de la rédaction).

A l'évidence, la brutale apparition des bailleurs de fonds sur le devant de la scène bâloise manifeste une fois de plus que la presse est rentrée dans le rang commercial : sa relative indépendance face aux contingences économiques et aux lois du marché n'était qu'une illusion facile à entretenir lorsque le climat économique était à une certaine aisance. Aujourd'hui l'indépendance coûte trop cher : la « National Zeitung » avait déjà été mise au pas il y a quelques mois sur le plan rédactionnel (licenciements de rédacteurs jugés trop critiques en l'état des budgets publicitaires); les « Basler Nachrichten » étaient quant à elles en sursis depuis cinq ans et même si elles semblaient en passe de remonter la pente, leur déficit (deux millions) a pesé trop lourd dans la balance : mieux valait faire taire une voix engagée (droite modérée) que de s'évertuer à tenir un pari difficile sur le plan financier.

Le lecteur y perdra sur tous les tableaux : comment retrouvera-t-il la rigueur exceptionnelle des informations des « Basler Nachrichten » et l'esprit critique (au moins en politique suisse) de la « National Zeitung » dans le nouveau produit qui sera lancé dès le 1er février prochain ? Il faut admettre que ce sont justement les caractéristiques les plus marquantes des deux journaux qui feront les frais de la normalisation rédactionnelle inhérente à la formule de la nouvelle « Basler Zeitung » telle qu'elle a été esquissée.

Dans les semaines qui viennent, il faudra faire la part des choses dans les interprétations multiples de la hâte des financiers de presse bâlois. S'agissait-il de faire pièce au plus vite à la décentralisation amorcée de « Blick » (ballon d'essai zurichois, puis régionalisation plus poussée dès 1978/1980) ? A-t-on subi là la pression des courtiers en publicité (rôle de Publicitas avec qui, aux « Basler Nachrichten », on négociait jusqu'il y a quelques jours encore un nouveau contrat publicitaire) ? A-t-on jeté là les bases d'un nouvel empire de presse auquel se joindrait le « Tages

Anzeiger » (un précédent : l'expérience de la « Neue Presse ») ? Cette fusion manifeste-t-elle spectaculairement les nouvelles ambitions d'une droite décidée à mettre au pas les « médias » en usant de son pouvoir économique ? Le nouveau

Dans son ouvrage, « La Presse suisse — Structure et diversité » (Lang 1976), Ernst Bollinger donne la liste des quotidiens disparus depuis 1968 dans notre pays.

Titre	Tendance politique	Tirage
1968		
Feuille d'Avis du Valais	—	13 400
Neues Winterthurer Tagblatt	rad.-dém.	3 400
1969		
Neue Presse	—	30 000
1971		
Schaffhauser Zeitung	cath.	1 600
Le Peuple-La Sentinelle	soc.	9 800
Neue Berner Nachrichten	cath.	2 300
1972		
Hochwacht	cath.	4 500
Zentralschweizer AZ	soc.	3 900
Tagblatt des Bezirks Pfäffikon	bourgeoise	5 500
1973		
Limattaler Tagblatt	bourgeoise	5 000
Neue Berner Zeitung	PAB	10 200
Neue Bürger Zeitung	PAB	3 400
Winterthurer Volksblatt	lib.	2 000
Zürcher AZ	soc.	12 600
Oberländer AZ	soc.	2 300
1974		
Glarner Volksblatt	cath.	1 400
Der Freie Rätier	rad.-dém.	4 300
1975		
Schwyzner Nachrichten	cath.	2 700

quotidien est-il né d'une volonté d'affirmer le poids de la Suisse du Nord-Ouest dont on connaît la méfiance face à la métropole zurichoise ? Le dossier est ouvert.

VAUD

## DIP RIP

L'Entente des droites l'a voulu ainsi : la réforme de l'école vaudoise est enterrée avant même que d'être née<sup>1</sup>. Parmi les enseignants, la Société pédagogique vaudoise, le groupe enseignant de la VPOD, le Mouvement pour une réforme de l'école vaudoise ont exprimé « leur étonnement », « leur profonde déception », « leur opposition » devant la volonté affirmée du Conseil d'Etat d'attendre encore plusieurs années avant de prendre une décision concernant l'éventuelle introduction d'une première étape de la réforme. Seule la Société vaudoise des maîtres secondaires a approuvé les intentions du Conseil d'Etat en matière de (non)réforme.

Tandis que l'Association des parents d'élèves « regrettait que la pause décidée maintienne, pour plusieurs années, deux défauts importants du système scolaire vaudois : une sélection prématurée et difficilement réversible, ainsi que, depuis 1978, un cycle d'orientation excessivement court au col-

lège », le Grand Conseil se divisait une fois de plus en droite (opposée à une introduction « hâtive » d'une réforme dont les premiers travaux officiels datent des années soixante) et gauche (partisane de la création dès 1976 d'un cycle d'observation généralisée de deux ans en 5e et 6e).

### Les radicaux valaisans dénoncent

Pendant ce temps, les radicaux valaisans dénoncent la « sélection arbitraire » de l'école valaisanne qui, après six années communes, sépare les élèves scolairement doués des élèves plus faibles (le cycle d'orientation valaisan — 7e à 9e année — est divisé en deux sections A et B) et demandent « la création d'un véritable tronc commun », contestant « l'élitisme de la division A ».

Les radicaux vaudois, eux, ne sont pas en proie à cette idéologie réformiste dangereuse : ils enterrent...

<sup>1</sup> Le débat s'est déroulé devant le Parlement vaudois mardi et mercredi de la semaine passée; il s'agissait, pour les députés, de prendre position sur le rapport du Conseil d'Etat « sur les travaux et les intentions du gouvernement en matière de réforme de l'école vaudoise ».

## Savoir prendre le train

Le sort de trois chemins de fer secondaires a été mis en cause par l'Office fédéral des transports : Aigle - Monthey - Champéry, Aigle - Diablerets, Nyon - Saint-Cergue.

L'émotion a été vive; les communes intéressées ont protesté, non sans mérite, puisqu'elles participent au déficit; le Grand Conseil vaudois a été saisi par voie d'interpellation; les grands journaux vaudois ont consacré des pages spéciales à la proposition gouvernementale; des reporters ont fait le trajet; bref, chacun connaissait le sujet à l'aller et au retour.

### Un « événement »

Enfin, wagon de queue, M. J.-P. Delamuraz, syndic de Lausanne annonce qu'il va déposer à

la session de novembre une motion sur ce sujet au Conseil national. Après la navette Lausanne-Ouchy, la dimension vaudoise.

Jusque là, rien de bien extraordinaire. Un homme politique, avec opportunisme, soigne sa popularité.

Ce qui est intéressant, c'est la manière dont les « médias » ont répercuté l'« événement ». Trois ou quatre passages à la radio, dans le bulletin d'information, dont un avec interview à la clef; titres sur trois colonnes dans les grands quotidiens, etc.

Tout cela pour une motion... non encore développée !

Ça se travaille, la complaisance et la publicité rédactionnelle. Le train sifflera trois fois.

## L'accent

*La Fête des Vignerons est certainement une création à la fois artistique et populaire où le Vaudois, à chaque génération, tend à l'« expression ».*

*Première répétition du grand chœur, retransmise aux actualités romandes.*

*On entend le chef corriger, non les fausses notes, mais l'accent vaudois. Les choristes chantaient comme ils parlent, « le mâatin »... on leur apprenait à dire « le matin ». La couleur locale, c'est bon pour le costume et l'habit, mais pas pour la voix.*

## A qui se fier ?

M. Valentin Philibert est rédacteur en chef de la revue mensuelle « Impact » (fondée à Genève en 1968). Une sélection de ses éditoriaux paraîtra prochainement sous le titre « Etre ou ne pas être face à la subversion marxiste ». Dans le numéro 101 de cette revue intitulé « L'affaire Jeanmaire, une modération suspecte », il s'en prend à M. Furgler et à divers journalistes romands en ces termes : « Nous qui sommes animés « d'anticommunisme primaire », nous nous abstenons d'entrer en polémique avec les élus du peuple et les journalistes bourgeois animés de tant de compréhension pour la lumière venant de l'Est. Nous leur souhaitons simplement de ne pas connaître le jour où la compréhension envers les séides de la KGB coûtera à notre peuple sa liberté et où le bel édifice bâti par leur naïveté et leur lâcheté s'écroulera sur les ruines de notre démocratie. »

### Anticommunistes s'abstenir

Une réponse ? Elle se trouve dans une annonce des quotidiens libéraux romands du début de novembre : « Nouvel-An en URSS sous le patronage du « Journal de Genève » et de la « Gazette de Lausanne ».